

RECUEIL DE GESTION**RÈGLEMENT**

Centre
de services scolaire
des Draveurs

Québec 

SECTEUR

Service du secrétariat général et des
communications

SUJET

**TARIFICATION POUR LA DÉLIVRANCE DES DIVERS
DOCUMENTS OU SERVICES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES DRAVEURS**

IDENTIFICATION**CODE : 50-18-02**

PAGE : 1 de 2

AUTORISATION NO:**AMENDEMENT NO :****DATE****SIGNATURE**

DG090-0820

2020-08-25

Original signé par la
Direction générale**01) RÉFÉRENCES**

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Assise juridique - article 258 de la L.I.P.

OBJETS DE LA TARIFICATION

Description	Coût total * (incluant les taxes)
Affirmation solennelle	6,17 \$ <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>
Certificat de taxe et état de compte aux institutions financières	Par Internet: 12,50 \$ Papier: 18,72 \$
Chèque retourné par l'institution financière	24,98 \$
Copie certifiée (<i>extrait de résolution</i>)	6,25 \$
Frais de manutention pour document posté (en sus des frais du document sauf pour les documents relatifs à la taxation).	Frais réels
Page photocopiee pour demande externe	Le montant par page photocopiee est identique au montant d'une page photocopiee dans le cadre d'une demande d'accès aux documents publics.
Page photocopiee dans le cadre d'une demande d'accès aux documents publics	Nombre de pages multiplié par les frais indiqués au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels. (0,38 x nombres de pages)

OBJETS DE LA TARIFICATION	
Description	Coût total * (incluant les taxes)
État de compte aux institutions financières	12,50 \$
Copie de facture de taxe déjà émise ou copie supplémentaire de reçu de taxe	6,25 \$
Frais de recherche	31,19 \$ /h
Relevé de notes (copie supplémentaire certifiée émise par les établissements ou par les services du centre de services scolaire)	6,25 \$
Relevé d'emploi (copie supplémentaire)	6,25 \$
Attestation officielle d'emploi et d'expérience	6,25 \$
Relevés fiscaux (copie supplémentaire)	6,25 \$
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les frais sont payables d'avance le cas échéant. ◆ Un reçu est émis le cas échéant. ◆ Les revenus tirés des frais sont versés à l'unité administrative concernée. ◆ Le présent règlement est affiché au comptoir de la taxe. ◆ À compter du 1^{er} juillet 2015, les frais prévus au présent règlement sont majorés en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, tous les frais sont ajustés à la hausse d'un montant égal au produit de l'indice régional des prix à la consommation pour Ottawa-Gatineau (IPC), tel que déterminé par Statistique Canada, au 30 juin de l'année civile précédente. Pour les années subséquentes, l'I.P.C. s'ajoute aux frais indexés de l'année précédente. 	